



Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Novembre 2020

L'an deux mille vingt et le trente Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme LAQUET Laura – M. RISSO
Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –
Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme PIERRAT Brigitte – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES
Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. CAMUSSO
Eric – Mme CARMONA Édith – M. DELAHAYE Guy – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNE PROCURATION :

M. NESTY Patrick a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme AYMES Patricia – Mme TALAÏ Gisèle.



M. GUILLAUME JULIEN A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

Compte-rendu

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Guillaume JULIEN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce la démission de M. DORANDINI Marc. Il procède à l'installation du candidat placé immédiatement à la suite du dernier élu de la liste "CASA 2020", soit Mme TALAÏ Gisèle.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 05 Novembre 2020 à l'appréciation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1./ FERMETURE DE LA POSTE DE SAINT-AUBAN

La Municipalité, soucieuse du maintien du service public de proximité indispensable à la population et, notamment au maintien du lien social, a activement participé depuis 2017 à la réflexion concernant l'avenir du bureau de poste de SAINT-AUBAN.

Or, le protocole d'accord signé entre la Commune et la Direction de la Poste est arrivé à échéance en Juillet 2020 malgré les efforts municipaux pour une prolongation.

À ce jour, la situation est préoccupante. La Direction de la Poste a pris la décision de fermer le bureau de poste de SAINT-AUBAN en Juin 2021. Malgré toutes les actions citoyennes, syndicales et municipales, la Direction Départementale de la Poste estime que la fermeture du bureau de SAINT-AUBAN respecte les dispositions du "Contrat de Présence Postale" mais ne tient aucun compte de la spécificité de la Commune et de sa population "vieillissante".

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose un plan d'actions afin de défendre l'activité postale telle qu'elle existe aujourd'hui sur l'ensemble de la Commune et notamment SAINT-AUBAN.

Monsieur le Maire propose d'approuver :

- L'organisation d'une consultation citoyenne dite "ouverte sur internet" prévue à l'article L. 131-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.
- La date et la durée de la consultation, soit 15 jours à compter du 18 Janvier 2021,
- Le devis de la société NEOVOTE d'un montant de 11.646 Euros (hors frais d'affranchissement),
- La question soumise à consultation, à savoir : Êtes-vous d'accord pour le maintien du bureau de poste en plein exercice sur SAINT-AUBAN.

VOTE : ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est levée à 18 H.40.